



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET ACCÈS AUX DROITS

OUTIL N°2 / CHECK-LIST

*Des questions clefs pour intégrer
les droits, la gouvernance démocratique et l'État
de droit dans un projet de coopération*

Plate-forme Rhône-Alpes État de droit

forumréfugiés
www.forumrefugiés.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

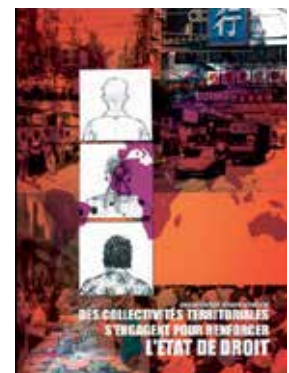


POUR ALLER PLUS LOIN ...

© m. bellon

Cet outil s'inscrit dans la démarche du projet **Plate-forme Rhône-Alpes État de droit** dont l'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales vers une meilleure prise en compte des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la gouvernance locale démocratique dans leurs partenariats et leurs projets de coopération décentralisée.

En introduction à l'exercice, nous vous invitons à lire le vade-mecum « *Coopération Internationale : des collectivités s'engagent pour renforcer l'État de droit* » qui présente la démarche du projet, la définition des termes clés (droits de l'Homme, État de droit, démocratie, gouvernance), des pistes méthodologiques et quelques exemples concrets. Il est disponible sur le site internet de Forum réfugiés - Cosi (rubrique missions / défense et promotion des droits de l'Homme / appui à la prise en compte des droits en coopération décentralisée).



POURQUOI CETTE CHECK-LIST ?

Cette check-list est destinée à faciliter l'**intégration des droits, de la gouvernance locale démocratique et de l'État de droit** dans votre projet de coopération décentralisée.

Y sont déclinées plusieurs séries de **questions « repères »** qui vous aideront :

■ à intégrer l'accès aux droits et le renforcement de la gouvernance locale démocratique lors de la conception d'un projet ou du renouvellement d'une convention de partenariat,

■ à ne pas perdre de vue les questions d'accès aux droits et de gouvernance démocratique lors de la mise en œuvre du projet,

■ à revenir sur la prise en compte de ces questions et leur application pratique à l'heure du bilan ou de l'évaluation.

Il est parfois difficile de prendre le temps de la réflexion sur le sens, les modalités d'exécution et la finalité de nos actions. Relire régulièrement ces questions pourra vous y aider.



© plausus

Pour en savoir plus

Pour de plus amples informations et pour communiquer vos retours, merci de contacter :

Marie Bellon
Chargée de mission droits de l'Homme
à Forum réfugiés-Cosi

E mail : mbellon@forumrefugies.org
www.forumrefugies.org

... À VOUS DE JOUER !

QUELS SONT LES DOMAINES COUVERTS PAR LA CHECK-LIST ?

- L'appui à la réalisation effective des droits humains
- L'appui à la gouvernance locale démocratique
- L'appui au renforcement de l'Etat de droit au niveau local

DE QUELLES APPROCHES S'INSPIRE LA CHECK-LIST ?

La check-list s'inspire principalement de l'approche de la coopération et du développement basée sur les droits humains. Cette approche globale intègre des éléments d'autres approches existantes qui abordent

la coopération et le développement via l'angle du genre, du développement durable ou encore de la participation citoyenne.

PRÉCISIONS

Non-exhaustive, cette liste a vocation à évoluer en fonction de vos retours, de vos critiques et de vos besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires afin de pouvoir l'améliorer. Nous vous invitons à échanger sur cet outil en interne, avec vos partenaires

à l'étranger et sur votre territoire. Cet exercice pourra dans un second temps, vous amener à questionner l'impact des politiques publiques en termes d'accès aux droits sur votre propre territoire, et peut-être, vous enrichir des expériences de vos partenaires...

A Le contexte d'intervention

- 1 • Avez-vous procédé à l'analyse du pays et du territoire avec lequel vous coopérez (ou souhaitez coopérer) au regard de l'accès aux droits, de la gouvernance locale et du fonctionnement de l'État de droit ?
.....
- 2 • Votre projet répond-t-il aux besoins de la population du territoire avec lequel vous coopérez (ou souhaitez coopérer) liés au développement humain ?
Ex : L'accès à l'eau et l'assainissement ? L'accès à l'éducation ? L'accès à la santé ? L'accès au logement ?
A quels droits de l'Homme correspondent ce/ces besoins ?
.....
- 3 • Avez-vous analysé les causes immédiates et structurelles du/des problèmes identifiés ?
Ex : Problème identifié : l'accès à l'eau est insuffisant
Causes possibles : disponibilité (ex : manque d'infrastructures), **accessibilité** (ex : prix élevé), **qualité** (ex : eau non potable), **gouvernance** (ex : corruption)..
.....
- 4 • Dans le cadre des compétences de votre collectivité, pouvez-vous agir sur ces causes ?
Des acteurs de votre territoire peuvent-ils vous appuyer ?
.....
- 5 • Quel est le cadre institutionnel et juridique du pays de la collectivité partenaire ?
.....
- 6 • Quel est le schéma de la décentralisation du pays ?
.....
- 7 • Quelles sont les pratiques de gouvernance ? Au niveau national ? Au niveau local ?
.....
- 8 • Le pays a-t-il ratifié des instruments internationaux et/ou régionaux relatifs aux droits de l'Homme ?
Quelles lois nationales sécurisent les droits de l'Homme ?
.....
- 9 • Quel est l'état des relations entre l'autorité locale avec qui vous menez (ou souhaitez mener) un projet de coopération et la population de son territoire ?
.....

Le Grand Lyon appuie la Ville de Ouagadougou dans la lutte contre l'insalubrité. La « brigade verte » composée de femmes en situation de précarité intervient dans le balayage des rues de la ville. Outre la promotion du droit à un environnement sain pour tous, cette action permet **la réalisation effective du droit au travail pour un groupe de population vulnérable.**



B Les domaines de coopération

- 1 • **Avez-vous procédé à l'analyse du domaine de coopération où dans lequel vous souhaitez coopérer ?**
Ex : L'accès à l'eau : état des lieux du service public de l'eau et de sa gestion, taux et conditions d'accès à l'eau, identification des acteurs nationaux et locaux opérant dans ce domaine, analyse de leurs relations de pouvoir et du mode de gouvernance etc.

- 2 • **Avez-vous identifié la ou les institutions qui sont tenues d'agir pour répondre aux défis du domaine identifié (la responsabilité légale d'assurer, fournir et régler le service) ?**
Ex : Est-ce l'Etat ? Les collectivités locales d'un échelon donné ? Des groupes privés ? Des structures communautaires ? La responsabilité est-elle partagée entre plusieurs de ces acteurs ?

- 3 • **Certaines personnes sont-elles particulièrement affectées par le ou les défis identifiés ? Quelles sont les populations vulnérables ? Pourquoi ?**
Ex : femmes, enfants, personnes en situation de handicap, réfugiés, groupe religieux, ruraux, etc.

- 4 • **Le projet est-il culturellement approprié ?**

C La collectivité partenaire

- 1 • **Connaissez-vous les compétences de jure et de facto de votre collectivité partenaire ?**

- 2 • **De quels moyens humains, techniques et financiers dispose-t-elle ? Le projet est-il réaliste au regard des moyens effectivement disponibles (là-bas et ici) ?**

- 3 • **Quels sont les principaux acteurs impliqués dans le domaine de coopération choisi ? Leurs rapports de force ?**

- 4 • **Avez-vous identifié les besoins de votre collectivité partenaires en termes de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage ? Vous les a-t-elle notifiés ? Votre collectivité ou des acteurs de votre territoire peuvent-ils y répondre ?**

- 5 • **Votre collectivité partenaire a-t-elle des exemples et des bonnes pratiques à partager en matière d'accès aux droits et de gouvernance locale démocratique ?**

D ■ Les bénéficiaires

(élus et techniciens de collectivités locales, populations locales, autres, ici et là-bas)

- 1 • Les bénéficiaires de l'action incluent-ils les populations les plus vulnérables qui n'ont pas accès aux droits liés au domaine de coopération ?
- 2 • Les bénéficiaires sont-ils informés de la réalisation de l'action ? Sont-ils consultés ? Participent-ils au processus de décision ?
- 3 • Les bénéficiaires participent-ils à la réalisation des activités ?
- 4 • Le projet permet-t-il à la population de prendre conscience de ses droits et de ses devoirs et d'engager un dialogue avec les autorités locales responsables de la réalisation des droits ?
- 5 • Le projet permet-il aux autorités locales de prendre conscience de leurs devoirs et de leurs droits et d'engager un dialogue avec les populations de leurs territoires ?
- 6 • Le projet contribue-t-il à une meilleure prise de conscience par la collectivité partenaire de ses responsabilités en tant que prestataire de service public ? En tant que responsable de la protection et de la réalisation des droits ?
- 7 • Le projet participe-t-il au renforcement des compétences de votre collectivité partenaire pour s'acquitter de ses obligations dans le domaine de coopération choisi ?

*La Ville de Grenoble appuie la Ville de Ouagadougou dans la conception du projet de revalorisation de la « ceinture verte ». Soucieuses d'associer la société civile, y compris au **processus décisionnel** du projet, les deux Villes ont réuni les acteurs et partenaires locaux des deux territoires en février 2012. Ce projet participe au renforcement du **dialogue entre autorités locales et populations** à Ouagadougou comme à Grenoble et au **droit des citoyens de prendre part aux affaires publiques** de leurs territoires.*



E ■ La gouvernance du projet

- 1 • Les initiateurs du projet (ici et/ou là-bas) l'ont-ils conçu à partir des besoins des bénéficiaires ?
- 2 • Le projet a-t-il été élaboré en concertation avec vos partenaires ?
- 3 • La convention de partenariat définit-elle clairement le sens général de votre coopération, les objectifs, les résultats attendus, les parties-prenantes et leurs responsabilités, les contributions financières de chacun et la durée de mise en œuvre de l'action ?
- 4 • La convention inclut-elle des dispositions en cas de désaccords ou de conflits entre les partenaires du projet ?
- 5 • Chaque partenaire participe-t-il de façon équitable au suivi et/ou à la mise en œuvre du projet ? Chaque partenaire dispose-t-il des moyens et des compétences pour ce faire ?
- 6 • Avez-vous chacun identifié vos limites respectives ? En avez-vous discuté ?
- 7 • Existe-t-il un dispositif permanent de pilotage et de concertation incluant l'ensemble des parties-prenantes au projet ?
- 8 • Les citoyens de vos territoires respectifs, notamment les bénéficiaires, ont-ils accès à des informations relatives au partenariat et aux projets de coopération menés ?

F ■ L'évaluation

- 1 • L'évaluation inclut-elle les impacts du projet en termes d'accès aux droits, de renforcement de la gouvernance démocratique locale et de l'État de droit ?
- 2 • L'évaluation analyse-elle les pratiques de mise en œuvre du projet au regard du respect des droits humains, des principes de responsabilité, de participation, d'égalité et de non-discrimination ?
- 3 • L'évaluation inclut-elle les éventuels effets pervers du projet en termes d'accès aux droits et de gouvernance démocratique ?
- 4 • L'évaluation inclut-elle la consultation des parties-prenantes à la mise en œuvre du projet et des bénéficiaires ? Comment leurs retours sont-ils pris en compte ?
- 5 • Les impacts positifs du projet en faveur de l'accès aux droits et de la gouvernance locale démocratique ont-ils fait l'objet d'une capitalisation ? Sont-ils valorisés ?

G ■ Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage de votre collectivité partenaire

- 1 • Votre projet inclut-il le renforcement de maîtrise d'ouvrage de votre collectivité partenaire ?
- 2 • Le projet contribue-t-il à l'autonomisation de votre collectivité partenaire dans un ou plusieurs de ses champs de compétences ?
- 3 • Le projet permet-il d'améliorer l'offre et la qualité d'un ou plusieurs services publics de votre collectivité partenaire ?

Dimension politique

- 4 • Le projet contribue-t-il à sensibiliser les élus et les techniciens de votre collectivité et de votre collectivité partenaire à leurs responsabilités en termes de mise en œuvre des droits de l'Homme et de gouvernance locale démocratique ?
- 5 • Le projet participe-t-il au renforcement des capacités de la collectivité partenaire pour impulser, orienter et piloter des actions en matière d'accès aux droits ? Votre collectivité partenaire a-t-elle des bonnes pratiques à partager ?
- 6 • Le projet s'insère-t-il de façon cohérente dans la politique publique territoriale de votre collectivité partenaire ?
- 7 • Le projet favorise-t-il le dialogue entre les autorités locales et la population du territoire (ici et là-bas) ?

Dimension technique

- 8 • Le projet permet-il de renforcer vos compétences et celles des élus et des techniciens de votre collectivité partenaire de manière durable ?
- 9 • Le projet contribue-t-il au renforcement des compétences administratives, financières et/ou de gestion de ressources humaines de votre collectivité partenaire ?
- 10 • Votre collectivité partenaire est-elle maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de l'action ?
- 11 • Le projet prend-t-il en compte le niveau des moyens et des compétences effectives de votre collectivité et de votre collectivité partenaire ?
- 12 • Le projet comporte-t-il des actions pour le suivi et la mise en œuvre pratique des formations ?



Les Villes de Romans-sur-Isère et Vienne appuient leur Ville partenaire El Jem (Tunisie) à la définition et la réalisation d'un programme de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel dans une perspective de développement local durable. Au delà du projet de coopération, Romans a tenu à mettre à l'honneur **l'avènement de la démocratie** en Tunisie en organisant un mois de manifestations sur son territoire, un an après la révolution de janvier 2011.

Dimension participative/inclusive

- 13 • Des acteurs locaux de vos territoires respectifs participent-ils à la mise en œuvre du projet ?
- 14 • Participent-ils au suivi et à l'évaluation du projet ?
- 15 • Le projet prévoit-t-il la création et/ou le renforcement d'instances locales de la société civile (comité de gestion, cadres de concertation, comité de développement local...) participant au développement de politiques publiques locales (ici et là-bas) ?
- 16 • Le projet participe-t-il à la modification de rapports de force en faveur d'une meilleure gouvernance démocratique locale (ici et là-bas) ?
- 17 • Le dialogue entre votre collectivité partenaire et la population de son territoire perdure-t-il indépendamment du projet ? Et sur votre territoire ?

H ■ Les valeurs et principes liés aux droits de l'Homme, la gouvernance démocratique et le respect de l'État de droit

- 1 • L'accès effectif aux droits, à la gouvernance locale démocratique et au respect de l'État de droit font-ils partie des valeurs guidant le projet ? En avez-vous discuté avec vos partenaires ici et là-bas ? Ces valeurs sont-elles partagées par votre collectivité partenaire ?
- 2 • Le projet est-il politiquement soutenu par votre collectivité ?
- 3 • Avez-vous consulté les éventuels « référents » de votre collectivité en matière d'égalité femmes/hommes, de développement durable, de participation citoyenne pour la mise en œuvre de vos actions ? Ont-ils des outils dont vous pouvez vous inspirer ?
- 4 • Avez-vous sollicité l'appui d'acteurs spécialisés dans l'approche du développement et de la coopération par les droits pour la mise en œuvre de vos actions ?
- 5 • Avez-vous budgété des ressources pour développer une approche par les droits ?
- 6 • Le projet est-il utile à l'amélioration de l'accès effectif aux droits à long terme ? Comment ?
- 7 • Le projet participe-t-il au renforcement de la gouvernance locale démocratique à long terme ? Comment ?
- 8 • Les effets du projet et ses modalités de mise en œuvre sont-ils cohérents avec les valeurs et les principes liés aux droits de l'Homme et à la gouvernance locale démocratique que vous avez pu fixés au début du partenariat de coopération ?
- 9 • Est-ce que le projet respecte et promeut l'égalité femme/homme ? L'approche par le genre ?
- 10 • Est-ce que le projet respecte et promeut le développement durable ?
- 10 • Est-ce que le projet respecte et promeut l'égalité, la non-discrimination, la participation, l'inclusion et la responsabilité ?

*En Arménie, les conditions de vie en zones rurales sont difficiles, particulièrement pour les femmes. Pour nombre d'entre elles, les maris sont partis à Erevan ou à l'étranger en quête d'un emploi. Elles assument seules l'éducation des enfants et le revenu du foyer. La Région Rhône-Alpes soutient des projets **d'agriculture familiale** et de **création de coopératives rurales** dans plusieurs régions (ici, à Vaïots Dzor) qui incluent une dimension « genre ». Certains projets sont spécifiquement dédiés à la **réalisation des droits fondamentaux des femmes** via des actions de **promotion économique**.*



Initiative rhônalpine, le **projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit** est piloté par Forum réfugiés-Cosi, en coopération avec RESACOOOP. Il s'appuie sur un groupe de travail composé de représentants de la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, la Ville de Lyon-Grand Lyon, les Villes de Grenoble, Romans-sur-Isère et Vienne, Agir Ensemble pour les droits de l'Homme, l'Ecole de la Paix et le CIEDEL.



Forum réfugiés-Cosi

28 rue de la Baisse - BP 71054

69612 Villeurbanne Cedex

Tél. +33 (0)4 78 03 74 45 - Fax. +33 (0)4 78 03 28 74

direction@forumrefugies.org

